

Compte rendu du Conseil municipal du mardi 19 avril 2011

Présents :

Sylvain KASPRZYK président de séance, Jean Michel LERISSEL, Georges LACROIX, Hervé GOUJAT, Geneviève FERRAND, Annie CORGIER, Stéphane CORGIER, Maryline DUBOST, Christelle GATHIER, Alain GUILLET LOMA, Olivier LACROIX, Catherine MOUCAUD, Franck RONZON, René SALEMBIER, Odile DOUCET
Présence de Madame Berthollet, comptable de la commune à la trésorerie de Lamure.

Secrétaire de séance : Catherine MOUCAUD.

Le Conseil municipal de ce mardi 19 avril 2011 qui avait pour ordre du jour :

- 1/Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 Mars 2011.
- 2/Affectation des résultats
- 3/Vote des taux d'imposition 2011
- 4/Délibération modificative qui annule et remplace la Délibération n° 5 : attribution de subvention voté lors du précédent conseil.
- 5/Budget Primitif de l'exercice 2011
- 6/Questions diverses

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2011

2/ AFFECTATION DES RESULTATS

Suite à la proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide l'affectation des résultats de la manière suivante :

Section de fonctionnement, compte R002 : 74 458,80
Section d'investissement, compte R001 : 139 374,20

avec 11 voix pour et 4 abstentions, adopté à la majorité

3/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011

Monsieur le maire propose de reconduire les taux d'impositions pour l'année 2011.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir à l'unanimité les taux en vigueur :

Taxe d'habitation : 6,27 %
Taxe foncière sur le bâtie : 8,03 %
Taxe foncière sur le non bâtie : 27,84 %

Le produit fiscal résultant devrait s'élever à 90790 € en 2011, il était de 86649 € en 2010.

**4 / DELIBERATION MODIFICATIVE QUI ANNULE ET REMPLACE LA
DELIBERATION N°5 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION VOTE LORS DU
PRECEDENT CONSEIL**

Monsieur le maire invite le conseil municipal à délibérer à propos de l'octroi des subventions communales en faveur des associations et organismes qui présentent un intérêt sur le plan communal.

Le maire propose les subventions suivantes pour l'année 2011 en créant une ligne supplémentaire demandé par Mme Berthollet comptable du trésor public notifié « associations diverses » afin de pallier à des montants non connus à ce jour :

	2011
ADMR ASSOCIATION AIDE À DOMICILE DE HAUTE AZERGUES	250.00
ADHA AIDE À DOMICILE HAUTE AZERGUES	250.00
APEL (ECOLE PRIVEE)	950
SOU DES ECOLES PUBLIQUES } activités extrascolaires	1425
ASSOCIATION LA FARANDOLE (fonctionnement)	250.00
BIBLIOTHEQUE DE SAINT JUST (1€/habitant)	785.00
GROUPEMENT ENTRAIDE PERSONNES AGEES	470.00
SOCIETE MUSICALE	400.00
ADAPEI	110.00
ECHANGE AMITIES ST JUST / COLI ALUNIS	110.00
A) RESTAURATION SCOLAIRE	0.83/enfant/jour
B) RESTAURATION SCOLAIRE	0.83/enfant/jour
ECOLE DE MUSIQUE	250.00
TENNIS CLUB	300.00
C) LA FARANDOLE (centre de loisirs)	0.77/jour/enfant
LA BOULE DES GENETS	0
BIBLIOTHEQUE DE SAINT JUST	0
AMIS SAINT JUST COM FETE	170
ASSOCIATIONS DIVERSES (A,B,C)	6280
TOTAL	12 000€

Adopter à l'unanimité

6/ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011

M. le Maire propose à Madame Berthollet comptable de la commune à la trésorerie de Lamure de procéder à la lecture des propositions budgétaires pour 2011 en comparaison avec les inscriptions prévues en 2010, qui est adopté à la majorité par 12 voix pour, 3 abstentions.

Ainsi, pour l'exercice 2011, le budget primitif de la commune globalement arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	433 482.80	433 482.80
Section d'investissement	180 722.76	180 722.76

Total du budget :	DEPENSES : 614 205.56
	RECETTES : 614 205.56

6/ QUESTION DIVERSES

Rémy Fleuret sera en stage sur la commune durant 2 jours, il participera notamment à la plantation des fleurs.

Le cirque Olympique sera sur la commune les 2 et 3 juillet prochain

Elagage des tilleuls de la commune effectué, il reste la taille des bouleaux et la coupe du résineux au cimetière.

Le chantier d'assainissement à la Terrasse avance dans de bonnes conditions

Les brigades vertes nettoient les chemins pour la randonnée du 8 mai

Le budget de la voirie est cette année divisé par 2, des choix seront à faire.

Un camion de bois a cassé 2 poteaux de téléphone à Charmacot, France télécom a effectué rapidement les réparations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.